



## Résultats de l'Assemblée Générale Ordinaire de Claranova SE du 4 septembre 2023

N° de la résolution	Total votes	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention Nombre de voix
		Nombre de voix	en % des voix exprimées	Nombre de voix	en % des voix exprimées		
1	25 109 900	16 266 322	64,99%	8 762 889	35,01%	Adoptée	80 689
2	25 109 900	18 402 235	73,51%	6 631 012	26,49%	Adoptée	76 653
3	25 109 900	16 406 270	65,64%	8 589 207	34,36%	Adoptée	114 423
4	25 109 900	16 454 093	65,83%	8 541 184	34,17%	Adoptée	114 623
G <sup>1</sup>	25 109 652	11 543 361	46,74%	13 153 320	53,26%	Rejetée	412 971
H <sup>2</sup>	25 109 652	6 837 961	27,69%	17 858 585	72,31%	Rejetée	413 106
I <sup>3</sup>	25 109 652	6 811 185	27,58%	17 885 029	72,42%	Rejetée	413 438
J <sup>4</sup>	25 109 652	6 811 185	27,59%	17 880 261	72,41%	Rejetée	418 206
5	25 109 900	15 375 847	62,45%	9 243 492	37,55%	Adoptée	490 561
B <sup>5</sup>	25 109 652	6 850 030	27,74%	17 847 387	72,26%	Rejetée	412 235
6	25 109 900	15 413 001	62,60%	9 206 681	37,40%	Adoptée	490 218
C <sup>6</sup>	25 109 652	6 816 785	27,60%	17 879 761	72,40%	Rejetée	413 106
7	25 109 900	15 910 486	63,57%	9 117 419	36,43%	Adoptée	81 995
D <sup>7</sup>	25 109 652	6 799 509	27,53%	17 897 908	72,47%	Rejetée	412 235
8	25 109 900	16 859 107	67,28%	8 198 889	32,72%	Adoptée	51 904
E <sup>8</sup>	25 109 652	6 817 988	27,61%	17 879 429	72,39%	Rejetée	412 235
9	25 109 900	15 404 405	61,47%	9 654 141	38,53%	Adoptée	51 354
F <sup>9</sup>	25 109 652	6 817 117	27,60%	17 879 429	72,40%	Rejetée	413 106
A <sup>10</sup>	25 109 900	8 126 541	33,49%	16 140 135	66,51%	Rejetée	843 224
10	25 109 900	24 098 908	96,30%	927 209	3,70%	Adoptée	83 783

<sup>1</sup> Résolution proposée en séance par l'association Adanova et non agréée par le Conseil d'Administration de la Société : « Révocation de Madame Viviane Chaine Ribeiro en tant que Membre du Conseil d'Administration ».

<sup>2</sup> Résolution proposée en séance par l'association Adanova et non agréée par le Conseil d'Administration de la Société : « Révocation de Monsieur Roger Bloxberg en tant que Membre du Conseil d'Administration ».

<sup>3</sup> Résolution proposée en séance par l'association Adanova et non agréée par le Conseil d'Administration de la Société : « Nomination de Madame Caroline Alle-Crocquevieille en tant que Membre du Conseil d'Administration ».

<sup>4</sup> Résolution proposée en séance par l'association Adanova et non agréée par le Conseil d'Administration de la Société : « Nomination de Monsieur Cyrille Crocquevieille en tant que Membre du Conseil d'Administration ».

<sup>5</sup> Amendement à la résolution 5 proposé en séance par un actionnaire et non agréée par le Conseil d'Administration de la Société : « Suppression ou mise à zéro de tous les éléments variables, exceptionnels et de tous avantages de toute nature et que ne subsiste que la rémunération fixe du Président Directeur Général ».

<sup>6</sup> Amendement à la résolution 6 proposé en séance par un actionnaire et non agréée par le Conseil d'Administration de la Société : « Suppression ou mise à zéro de tous les éléments variables, exceptionnels et de tous avantages de toute nature et que ne subsiste que la rémunération fixe du Directeur Général Délégué ».

<sup>7</sup> Amendement à la résolution 7 proposé en séance par un actionnaire et non agréée par le Conseil d'Administration de la Société : « Suppression ou mise à zéro de tous les éléments variables, exceptionnels et de tous avantages de toute nature des mandataires sociaux ».

<sup>8</sup> Amendement à la résolution 8 proposé en séance par un actionnaire et non agréée par le Conseil d'Administration de la Société : « Suppression ou mise à zéro de tous les éléments variables, exceptionnels et de tous avantages de toute nature et que ne subsiste que la rémunération fixe du Président du Conseil d'Administration ».

<sup>9</sup> Amendement à la résolution 9 proposé en séance par un actionnaire et non agréée par le Conseil d'Administration de la Société : « Suppression ou mise à zéro de tous les éléments variables, exceptionnels et de tous avantages de toute nature et que ne subsiste que la rémunération fixe du Directeur Général ».

<sup>10</sup> Résolution dont l'inscription a été demandée par The Dadoun Family Trust représenté par M. Michael Dadoun, 6673279 Canada Inc. représentée par M. Michael Dadoun, 10422339 Canada Inc. représentée par M. Daniel Assouline, et non agréée par le Conseil d'Administration: « Nomination de Monsieur Hubert Tassin en tant que Membre du Conseil d'Administration ».